Formule 54 C.S. n° _____
(Règles 43(7)a)(ii) et 43(13)b))

COUR SUPRÊME DU YUKON

Entre

Demandeur/Pétitionnaire

et

Défendeur/Intimé

ORDONNANCE SANS PRÉAVIS

DEVANT UN JUGE DE LA COUR) Le 20
)

Vu LA DEMANDE présentée par _____, sans audience et sans préavis;

LA COUR ORDONNE CE QUI SUIT :

1.

2.

3.

Fait par la cour

_____
Greffier de la cour

J'approuve l'ordonnance telle quelle.

_____
Partie